



**POSTE : Syndic correspondant (poste à temps plein)**

**RESPONSABILITÉS PRINCIPALES**

Le syndic correspondant assiste le syndic ou le syndic adjoint dans l'exécution de leurs fonctions pour l'application des dispositions de la Loi sur les médecins vétérinaires, le Code des professions et les règlements de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Plus précisément, il aura à :

- répondre aux demandes d'information du public et des membres;
- procéder à des conciliations de faits ou de comptes;
- procéder aux enquêtes sur des plaintes et formuler des recommandations;
- collaborer à la préparation des auditions disciplinaires et y agir comme témoin au besoin;
- préparer les dossiers pour transmission au comité de révision;
- assister le syndic ou le syndic adjoint dans ses enquêtes;
- collaborer à d'autres activités ponctuelles connexes.

**PROFIL :**

**Expérience professionnelle et compétences**

- Membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.
- Minimum de 10 années d'expérience pertinente.
- Expérience clinique ou l'équivalent.
- Bilinguisme.
- Connaissance du milieu réglementaire est un atout important.
- Implication dans les activités de l'Ordre serait un atout.

**Connaissances, aptitudes et qualités**

- Adhésion à la philosophie et aux politiques de l'Ordre.
- Aptitudes démontrées en communications orale et écrite.
- Autonomie et sens des responsabilités.
- Jugement, tact et réserve.
- Diplomatie, intégrité et discrétion.
- Connaissance des techniques d'enquêtes.
- Capacité d'adaptation.
- Esprit d'équipe, solidarité.

**RÉMUNÉRATION**

Rémunération concurrentielle et gamme complète d'avantages sociaux.

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES**

- **Lieu de l'emploi :** Saint-Hyacinthe, avec déplacements fréquents.
- **Supérieur immédiat :** Syndic
- **Date d'entrée en fonction :** Immédiate

**POUR POSTULER**

**DATE LIMITE : 16 NOVEMBRE 2007**

Concours Syndic correspondant  
Ordre des médecins vétérinaires du Québec  
800, avenue Ste-Anne, bureau 100  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste.  
Cependant, nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.